

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux

Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Modification simplifiée du PLU de Montagny	Commune de Montagny

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :

Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Non concerné
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Non concerné

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable

Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur le Maire, Commune de Montagny
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Mairie de Montagny 81 rue du Clocher Chef-lieu 73350 MONTAGNY Tel. : 04 79 24 50 21 mairie@montagny-tarentaise.com

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	<p><i>Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours</i> <i>Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours</i></p> <p>OUI, SCOT Pays Tarentaise Vanoise approuvé le 14 décembre 2017.</p>

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	<p><i>Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale</i> <i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</i></p> <p>Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montagny a été approuvé le 24 juillet 2019. Il a fait l'objet d'une évaluation environnementale. La présente modification simplifiée est la première.</p> <p>L'évolution porte sur la zone A Urbaniser du Chef-lieu (modification du périmètre, de l'OAP et du règlement), divers points du règlement et la création ou le déplacement d'emplacements réservés.</p> <p>Voir Notice de la modification en pièce jointe pour les extraits des OAP, du zonage et du règlement avant et après procédure.</p>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	658 habitants en 2018 selon l'INSEE
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	1 326 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Environ 0,13 ha classé en zone AUam et Uf et objet d'une OAP et 0,29 ha classés en A pour des emplacements réservés.
<p>Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.</p> <p>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</p>	<p>Indiquez les données en surface ou en pourcentage</p> <p>Voir ci-dessous</p>

Zone	Surface 2019 (en ha)	Surface 2022 (en ha)	Evolution 2019-2022 (en ha)
Zones A Urbaniser			
AUam	0.88	0.75	-0.13
Total zones à urbaniser	0.88	0.75	-0.13
Zones urbaines			
U	0.58	0.58	
Uf	13.69	13.77	0.08
Um	6.55	6.6	0.05
Total zones urbaines	20.82	20.95	0.13
Zones Agricoles			
A	722.42	722.42	
Af	8.15	8.15	
Am	42.46	42.46	
Total zones agricoles	773.03	773.03	
Zones naturelles			
N	504.21	504.21	
Nz	1.04	1.04	
Ni	4.13	4.13	
Nr	19.75	19.75	
Ne	0.67	0.67	
Np	1.47	1.47	
Total zones naturelles	531.27	531.27	
TOTAL	1326	1326	

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Le PLU de Montagny approuvé en juillet 2019 porte trois orientations :

- Protéger et valoriser les richesses patrimoniales
- Développer, accueillir
- Accompagner le développement de la commune et améliorer le cadre de vie.

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

Par exemple :

- de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet
- de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l'urbanisation de certains secteurs, réduction d'une zone agricole, d'une zone naturelle, d'un espace boisé classé ou autre, création d'une UTN, autre (précisez notamment l'objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ?

Les évolutions du PLU ont pour objectifs

- d'adapter le périmètre et les OAP de la zone AUam du Chef-lieu, pour correspondre au projet porté par la commune de Montagny ; le règlement est complété sur certains points et deux emplacements réservés pour des aménagements ou usages accompagnant le projet sont instaurés
- d'adapter le règlement sur les points suivants :
 - Rappel sur la nécessaire prise en compte du PPRN
 - Ajout d'une tolérance pour l'isolation par l'extérieur des constructions
 - Ajout d'une tolérance pour l'orientation d'une partie des toitures et l'aspect des vérandas
 - Ajout d'exemples pour le calcul du nombre de places de stationnement et augmentation de la

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

distance pour réaliser les places de stationnement

- Obligations en matière de performance énergétique des constructions
- Ajout des équipements publics dans les occupations autorisées en zone Agricole et Naturelle
- de déplacer un emplacement réservé pour une station d'épuration.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)
-----	-----	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?

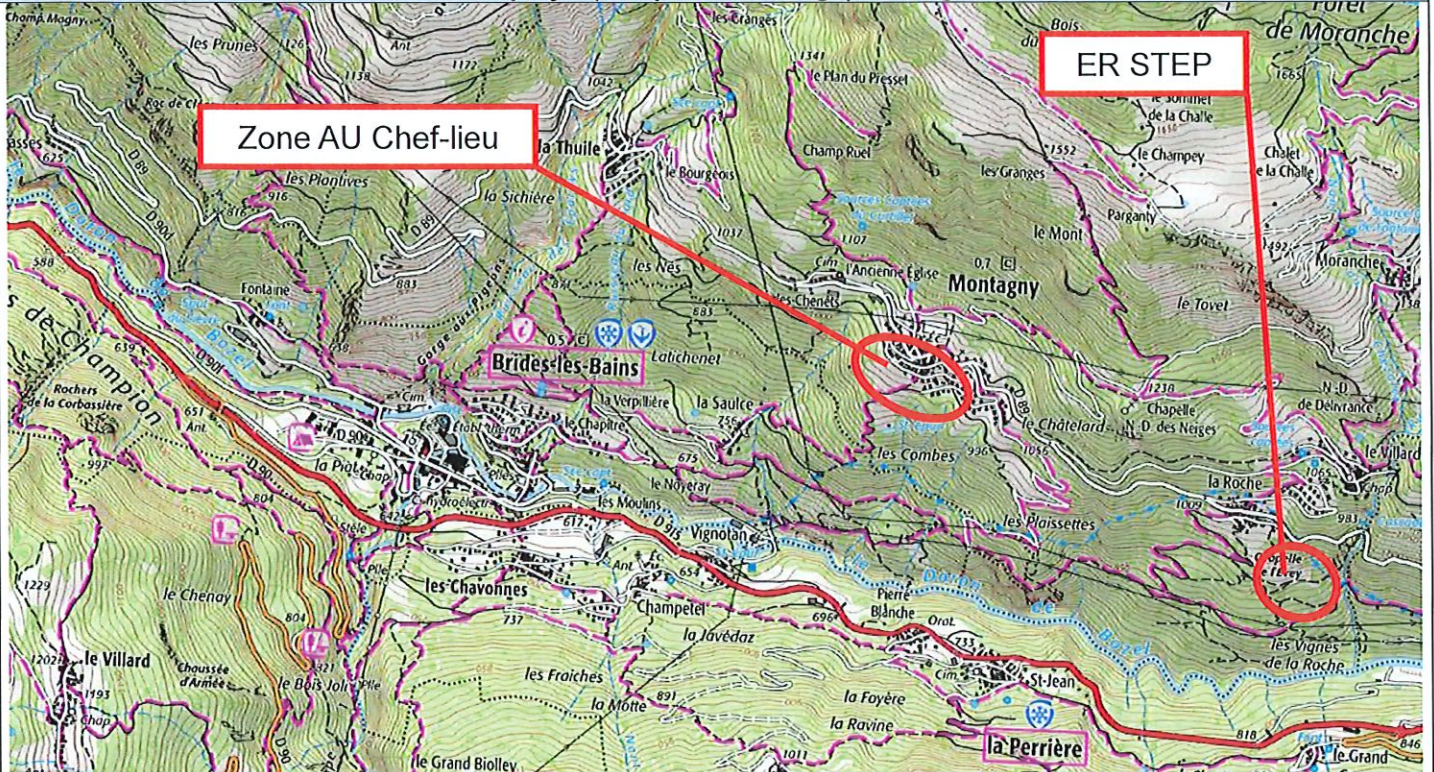
3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune soumise en totalité à la loi montagne. Le projet portant sur les OAP se situe en continuité du village. La STEP est prévue en à l'écart du village de La Roche.
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SDAGE Rhône Méditerranée
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Montagny appartient à la Communauté de Communes Val Vanoise

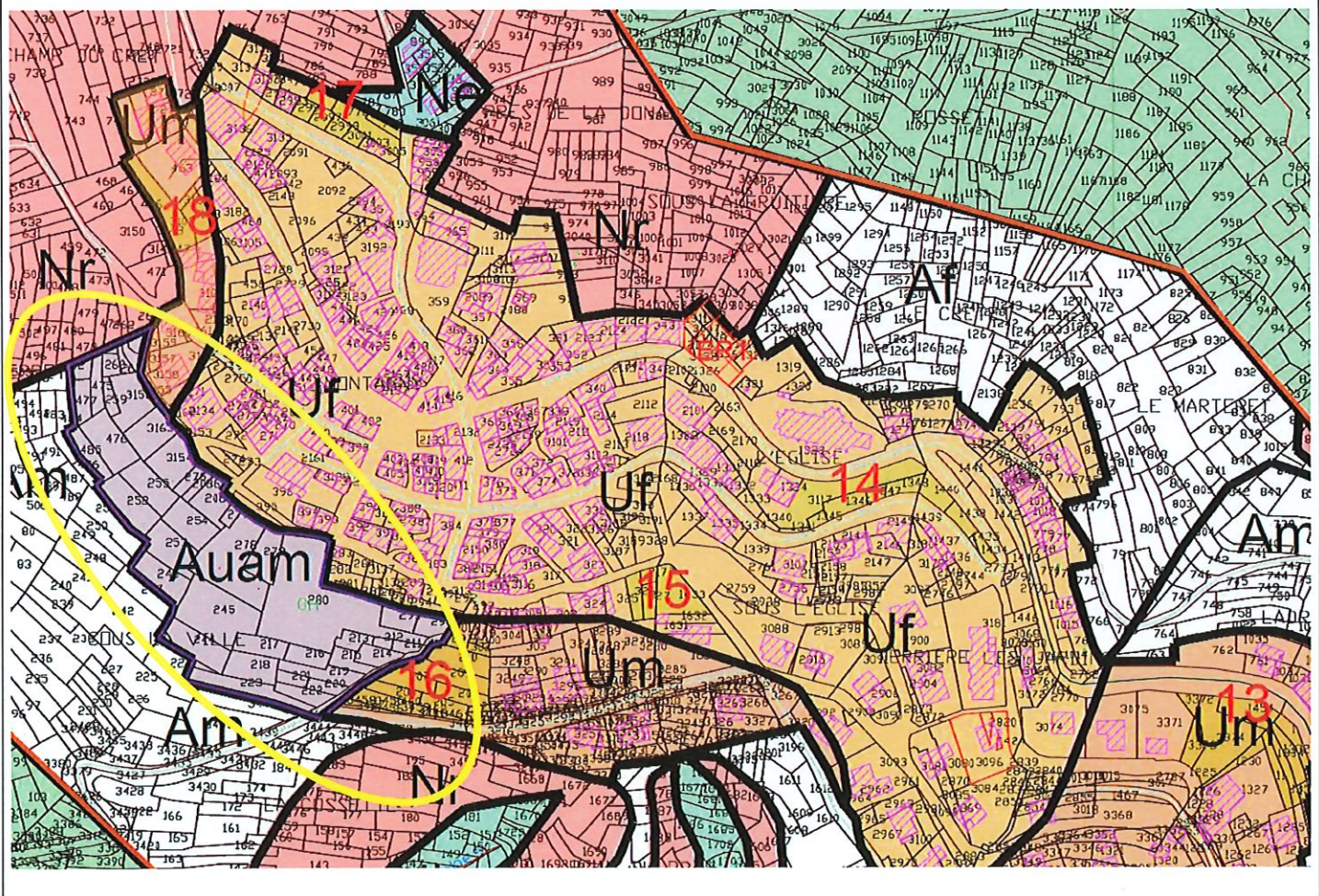
3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Les principales évolutions du zonage et de l'OAP portent sur le secteur du Chef-lieu. Voir les extraits de l'OAP, du zonage et du règlement dans la notice.
 L'ER à destination de STEP se situe en aval de La Roche.

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone



Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>



3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?
 Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone



4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet

À quel type de commune appartenez-vous ?
 Sélectionnez dans la liste ci-contre

Commune rurale de montagne.

4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :

Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp>

L'évolution du PLU conduit à une redéfinition de la limite entre la zone U et AU, à des compléments à l'OAP et au zonage.

Elle n'a pas pour conséquence directe la création de logements supplémentaires.

4.1 Présentation de votre projet

Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Non concerné
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Non concerné
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	<i>Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché</i> Non concerné
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Non concerné
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Non concerné
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
<p><i>Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation les objectifs de densité la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN <p>Non concerné.</p>	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Non concerné
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...)
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? quel est leur taux d'occupation ? 	Non concerné
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? quel est leur taux d'occupation ? 	Non concerné
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Non concerné
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?						
Des espaces agricoles ?	X		<p><i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i></p> <p>AOP Beaufort</p> <p>IGP :</p> <table border="1" data-bbox="826 584 1233 801"> <tr><td>Nom de la zone</td></tr> <tr><td>Emmental de Savoie</td></tr> <tr><td>Emmental français Est-Central</td></tr> <tr><td>Gruyère</td></tr> <tr><td>Pommes et poires de Savoie</td></tr> <tr><td>Tomme de Savoie</td></tr> </table> <p>Et Raclette de Savoie</p> <p>Les espaces agricoles ne sont pas concernés par les évolutions du PLU du Chef-lieu. Environ 1335 m² de zone Agricole sont concernés par un ER à destination de station d'épuration ; ils sont éloignés de tout siège d'exploitation.</p> <p><i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i></p>	Nom de la zone	Emmental de Savoie	Emmental français Est-Central	Gruyère	Pommes et poires de Savoie	Tomme de Savoie
Nom de la zone									
Emmental de Savoie									
Emmental français Est-Central									
Gruyère									
Pommes et poires de Savoie									
Tomme de Savoie									
Des espaces boisés ?		X	<p><i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i></p> <p>Les espaces boisés ne sont pas concernés par les évolutions du PLU</p>						
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	<p><i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i></p>						
Complétez si nécessaire									

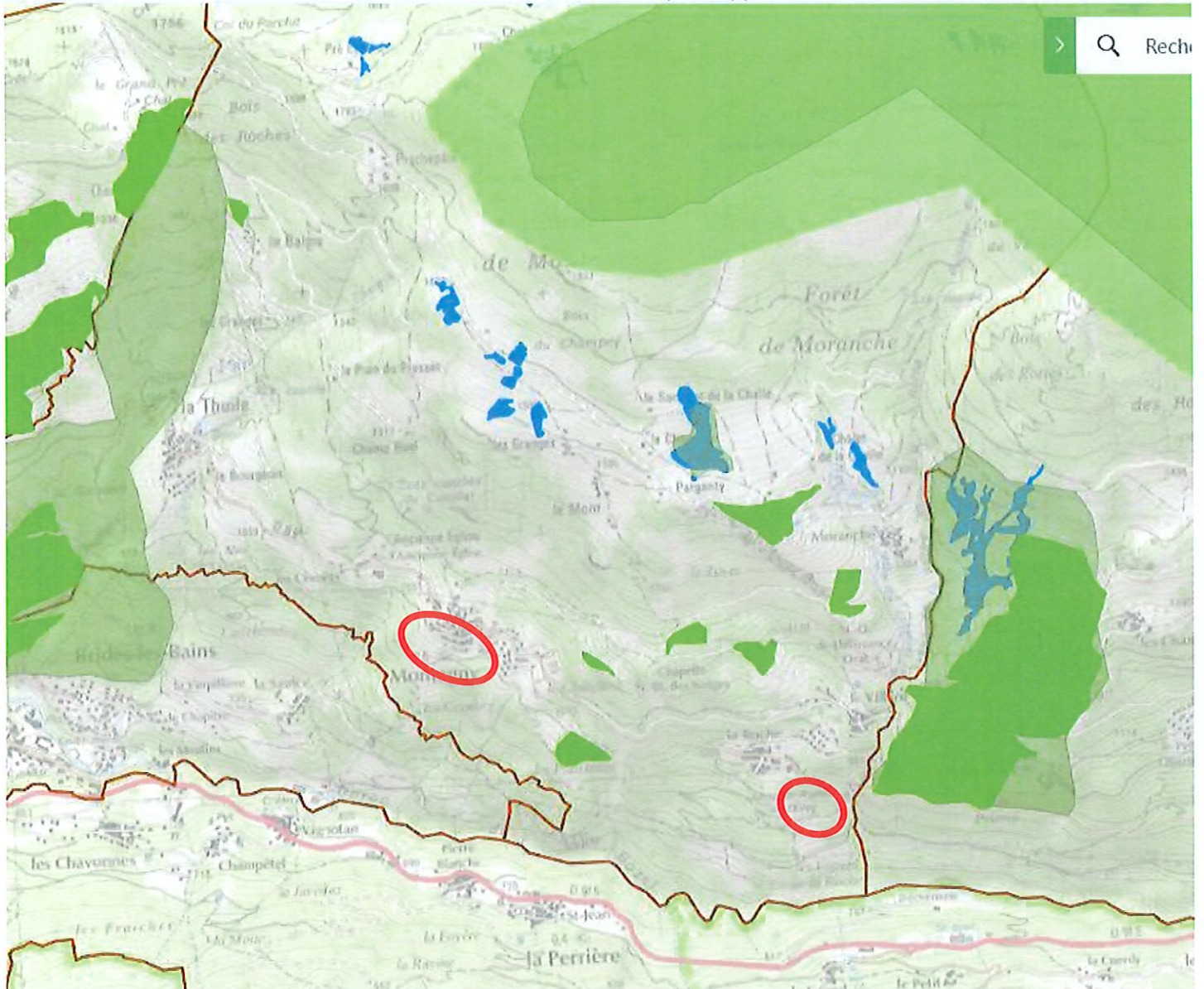
4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		<p>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi.</p> <p>Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</p> <p>Site Natura 2000 : Les Adrets de Tarentaise Situé à bonne distance du chef-lieu → Sans enjeux par rapport aux évolutions du PLU.</p>

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		<p>Une ZNIEFF de type 2 : « Massif de la Vanoise » ;</p> <p>Quatre ZNIEFF de type 1 : « Adrets de Salins-les-Thermes à Brides-les-Bains », « Mont Jovet », « Tourbière de Parganty » et « Marais et prairies de Moranche et des Champs »</p> <p>Situées à bonne distance du chef-lieu et du site prévu pour la STEP.</p> <p>→ Sans enjeux par rapport aux évolutions du PLU.</p>
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	X		<p>Huit zones humides</p> <p>Situées à bonne distance du chef-lieu et du site prévu pour la STEP.</p> <p>→ Sans enjeux par rapport aux évolutions du PLU.</p>
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		X	<p>Sans enjeu vis-à-vis du projet d'évolution du PLU.</p>
Complétez si nécessaire			

Localisation des Natura 2000, des zones humides et ZNIEFF par rapport aux sites d'évolution du PLU



NATURE - ZONAGES REGLEMENTAIRES

- Natura 2000 - directive habitats de Rhône-Alpes
- Natura 2000 - directive oiseaux

Inventaire des zones humides

- Zones humides du département de la Savoie

BIODIVERSITE-GEODIVERSITE - INVENTAIRES

ZNIEFF et ZICO

- ZNIEFF de type 1 (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique)
- ZNIEFF de type 2 (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique)

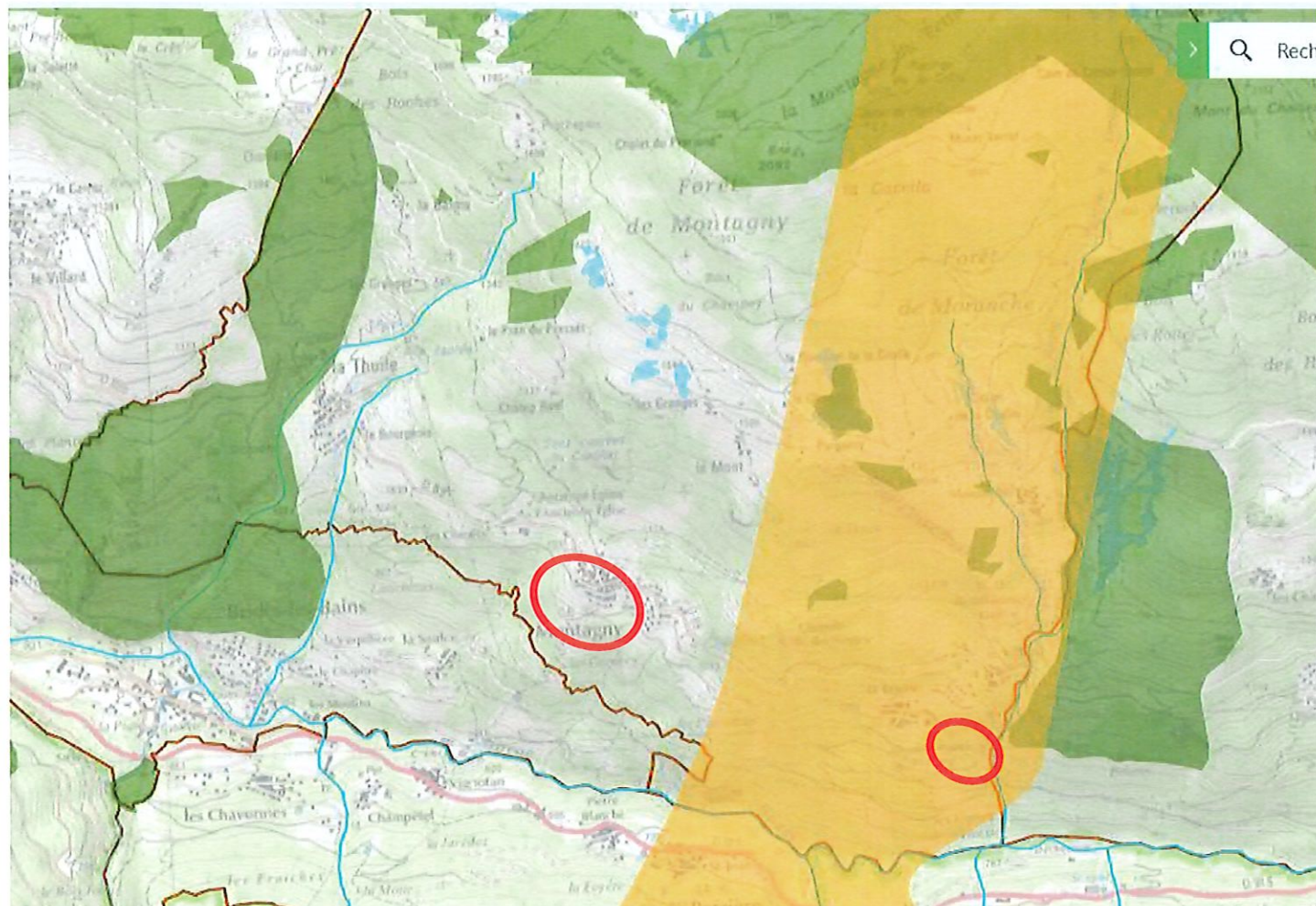
Administratif

- ∨ Communes du produit ADMIN EXPRESS conforme au COG de l'INSEE - Auvergne-Rhône-Alpes

Fonds IGN et Autre

- fond IGN multiéchelle de secours

Localisation des zones humides, réservoirs de biodiversité et corridors SRADDET par rapport aux sites d'évolution du PLU.



Source : https://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map

NATURE - AUTRES ZONAGES

Trames vertes et bleues SRADDET

Avril 2020

 Corridors écologiques linéaires

 Corridors écologiques surfaciques - SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes

 Réservoirs de biodiversité - Trame verte et bleue - SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes

 Cours d'eau de la trame bleue régionale - SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes

 Lacs naturels et espaces surfaciques liés au cours d'eau - SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes

 Zones humides régionales issues des inventaires départementaux - SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes

 Espaces perméables relais linéaires de la trame bleue

4.4 Continuités écologiques

Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?

Oui

Non

Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?

Deux continuités écologiques recensées par le SCOT, situées à bonne distance du chef-lieu
→ Sans enjeux par rapport à cette évolution du PLU.

L'ER à destination de STEP se situe dans le corridor identifié au SCOT concernant l'est de la commune ; vu la configuration du site, les incidences de l'équipement sur la fonctionnalité du corridor seront faibles à nulles.

Le PLU précise cependant ces corridors sur le plan de zonage et l'emplacement de la STEP n'est pas concerné.

Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?

http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map

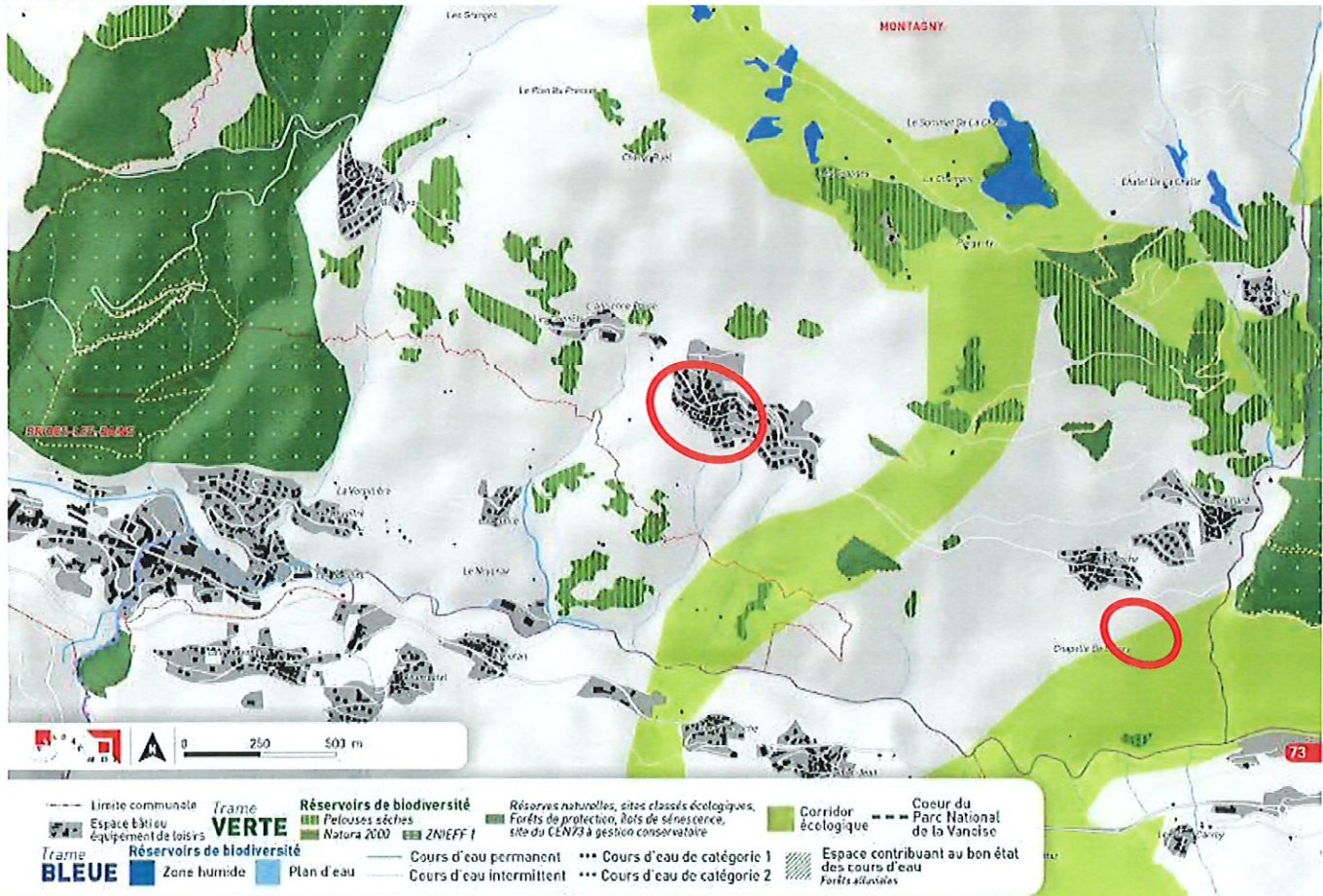
Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles

Un corridor recensé par le SRADDET, à bonne distance du Chef-lieu.

→ Sans enjeux par rapport à cette évolution du PLU.

L'ER à destination de STEP se situe, comme le hameau de La Roche, dans le large corridor concernant l'est de la commune ; vu la configuration du site, les incidences de l'équipement sur la fonctionnalité du corridor seront faibles à nulles.

Extrait du SCOT



4.5 Paysage, patrimoine bâti

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X	<i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i>
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau

Captages

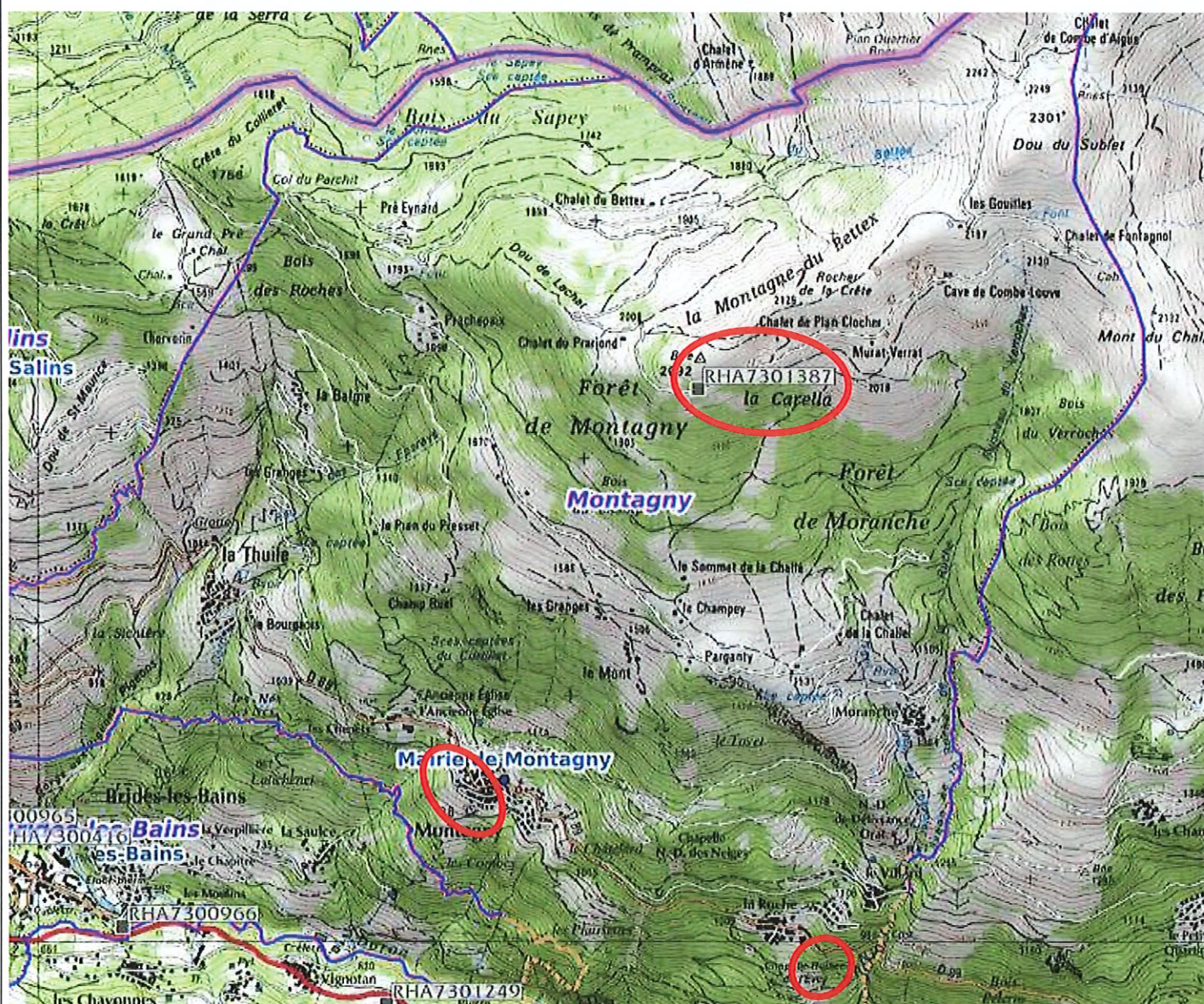
4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		L'adéquation ressources / besoins en eau potable est démontrée dans le rapport de présentation du PLU de 2019.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		Le Chef-lieu, où est prévue l'opération, est doté d'une STEP. La commune planifie l'équipement des autres villages ; l'ER à destination de l'unité de dépollution de La Roche est déplacé sur un site techniquement mieux adapté.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?	X		
Complétez si nécessaire			

4.7 Sols et sous-sol

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ?</p> <p>http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</p>		X	Aucun site BASOL sur la commune.
<p>Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ?</p> <p>http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=</p>	X		<p>Carrière à ciel ouvert à la Forêt de Moranche</p> <p>Située à bonne distance des secteurs d'évolution du PLU.</p> <p>→ Sans enjeu par rapport aux évolutions du PLU.</p>
<p>Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?</p>		X	

Complétez si nécessaire

Localisation du site BASIAS



Source : <https://www.georisques.gouv.fr/risques/basias/donnees/carte#/admin/com/73161>

4.8 Risques et nuisances

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	X		PPRN approuvé le 8 juin 2018 Risque moyen de glissement de terrain. Urbanisation possible sur le chef-lieu. Secteur de la STEP non étudié par le PPRN ; les études seront faites lors de la conception de l'ouvrage.
Nuisances ?		X	<i>Exemple : sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire		X	<i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...</i>
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)


Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	X
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	Non nécessaire selon le code de l'urbanisme
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	X Voir notice de la modification
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	X

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : le 6 Août 2022. Lieu : Montagny.	NOM <i>DRAVES</i> PRENOM <i>Roland.</i> SIGNATURE <i>Roland Draves</i> 
--------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier
Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	M. le Maire Mairie de Montagny 81 rue du Clocher Chef-lieu 73350 MONTAGNY Tel. : 04 79 24 50 21 mairie@montagny-tarentaise.com
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Agence ROSSI Gabrielle MOLLIER 50 rue Suarez 73200 ALBERTVILLE 04 79 37 07 07 – urbanisme@agence-rossi.fr